

Question

Par **USAPPP**, le **17/08/2011** à **21:35**

Bonsoir,

Pour pouvoir faire le certificat d'études judiciaires, que faut-il avoir ou plutôt en quelle année faut-il être pour s'inscrire?

Que permet ce diplôme par la suite !

Qu'elle est la différence avec IEJ ?

C'est difficile l'orientation, on est pas beaucoup d'aide, heureusement que vous êtes la juristudiant

Vous en remerciant par avance

Par **Stigma**, le **18/08/2011** à **03:54**

Si je ne m'abuse, ces "certificats d'études judiciaires" n'ont aucune valeur et n'existent que pour justifier, sur un CV, de l'inscription d'un élève à l'IEJ (à partir du M1, donc).